



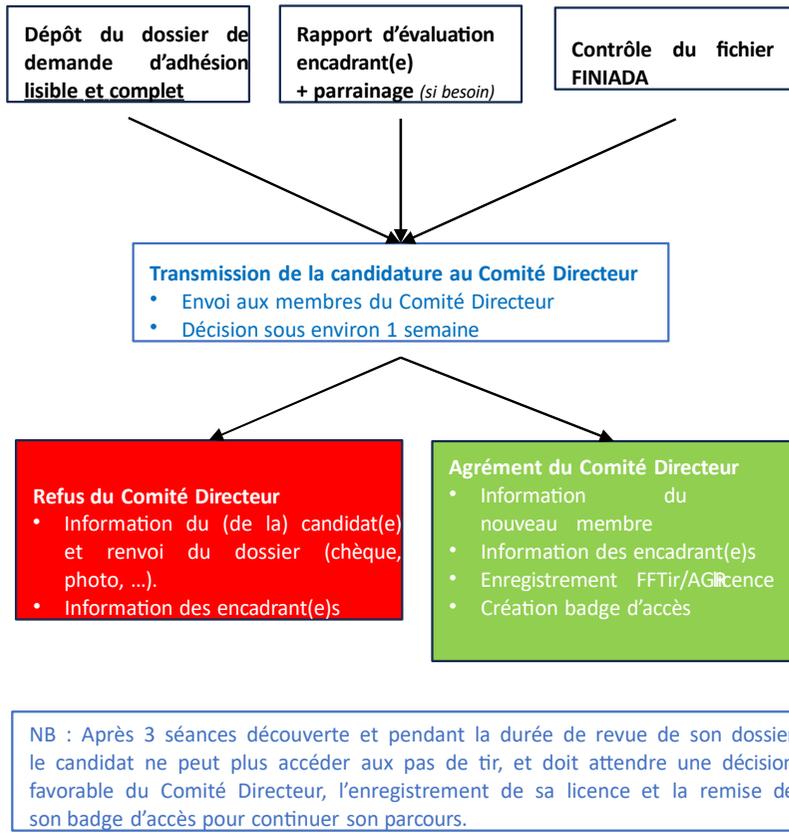
# Parcours nouveaux membres non licenciés (mineurs et majeurs)

## ➡ Nouvelle adhésion ou réactivation d'une ancienne licence

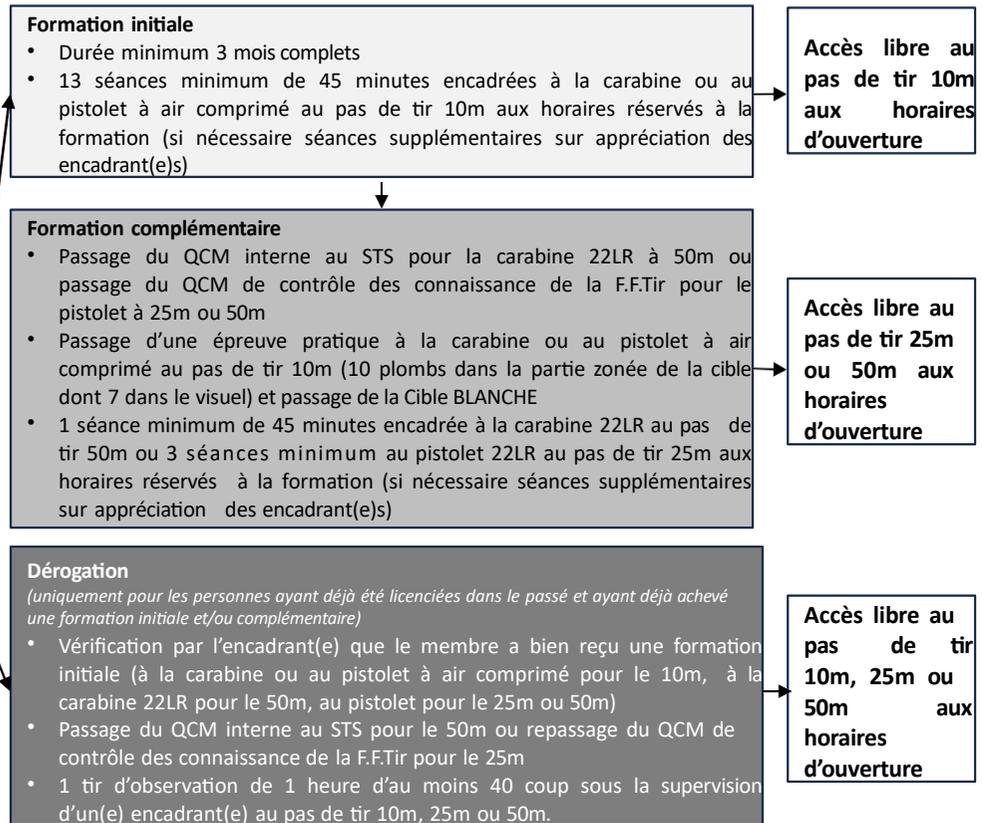
### Découverte

- Séances de découverte
- Séances encadrées à la carabine à air comprimé au pas de tir 10m aux horaires réservés à la formation (limitées à 3 séances maximum).
- Fiche séances découverte à compléter
- Fiche orange à créer et afficher au pas de tir 10m

### Traitement demande d'adhésion



### Formation (sauf Ecole de Tir\*)



### Accès

- Accès libre au pas de tir 10m aux horaires d'ouverture
- Accès libre au pas de tir 25m ou 50m aux horaires d'ouverture
- Accès libre au pas de tir 10m, 25m ou 50m aux horaires d'ouverture

\* Les membres de l'Ecole de Tir bénéficient d'une formation et d'un entraînement distincts assurés par les encadrant(e)s responsables aux horaires réservés à l'Ecole de Tir.



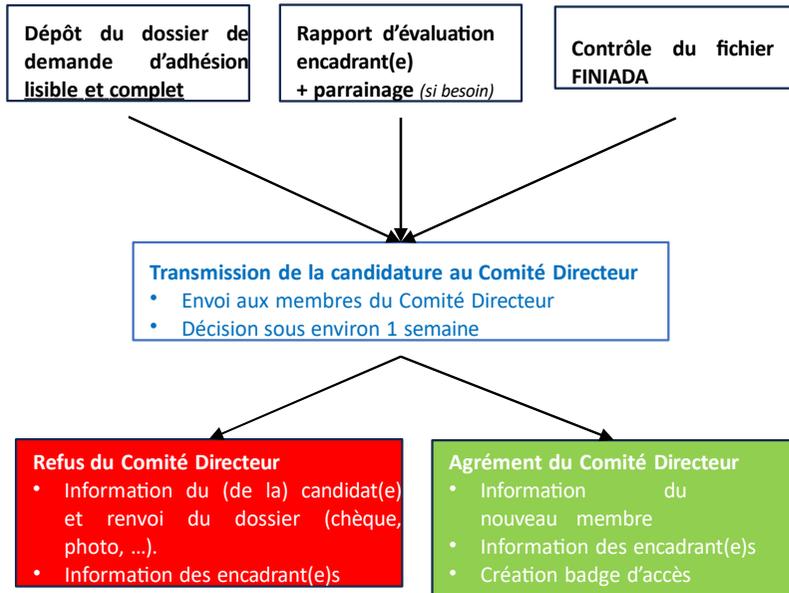
# Parcours nouveaux membres déjà licenciés (majeurs et mineurs)

## → Mutation ou Second club

### Invitations

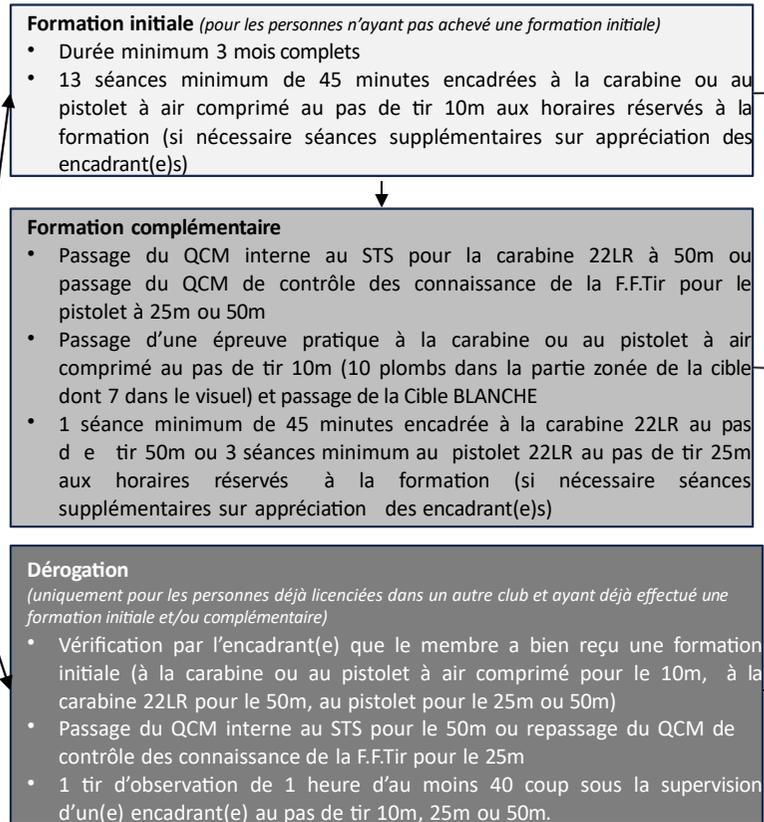
- Séances invité
  - Séances la responsabilité d'un(e) membre majeur(e) et en sa présence (limitées à 5 séances maximum par an).
  - Si une personne déjà licenciée souhaite déposer une demande d'adhésion, il(elle) devra effectuer, sur demande préalable, au minimum 1 séance invité au pas de tir 10m sous la supervision d'un(e) encadrant(e).
  - Fiche invité à compléter

### Traitement demande d'adhésion



NB : Après 5 séances invité et pendant la durée de revue de son dossier le candidat ne peut plus accéder aux pas de tir, et doit attendre une décision favorable du Comité Directeur et la remise de son badge d'accès pour continuer son parcours.

### Formation (sauf Ecole de Tir\*)



### Accès

- Accès libre au pas de tir 10m aux horaires d'ouverture
- Accès libre au pas de tir 25m ou 50m aux horaires d'ouverture
- Accès libre au pas de tir 10m, 25m ou 50m aux horaires d'ouverture

\* Les membres de l'Ecole de Tir bénéficient d'une formation et d'un entraînement distincts assurés par les encadrant(e)s responsables aux horaires réservés à l'Ecole de Tir.